

En ce qui concerne les personnels n'ayant pas la qualité de fonctionnaire titulaire, leur nomination est subordonnée aux résultats des visites médicales prévues par le titre III du décret n° 59-310 du 14 février 1959. Les lauréats qui ont été admis à concourir avant d'avoir fourni l'ensemble des pièces et justifications requises sont nommés sous réserve de la production de ces documents.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 2 août 1983 :

La nomination à l'emploi d'attaché de service administratif stagiaire des services extérieurs du ministère de la défense prononcée par arrêté du 1^{er} août 1983 est rapportée en ce qui concerne le lauréat suivant :

Concours externe.

Adment (Patrice).

Est nommé à l'emploi d'attaché de service administratif stagiaire des services extérieurs du ministère de la défense le lauréat de la liste complémentaire du concours externe dont le nom suit :

Briand (Alain).

La date de nomination de l'intéressé sera la date effective de prise de fonctions.

Par arrêté du ministre de la défense en date du 2 août 1983, la demande de démission présentée par Mme Blanchard (Francette, Noëlle), attaché de service administratif à la direction des personnels civils, groupe Automatisation, est acceptée.

L'intéressée sera rayée des contrôles pour compter du 1^{er} avril 1983.

Par arrêté du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, en date du 3 août 1983, les délégués de classe normale, 8^e échelon, désignés ci-dessous, sont promus au grade de délégués hors classe des services extérieurs du secrétariat d'Etat auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, ainsi qu'il suit :

Mlle Tonneau (Colette), délégué à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre à Limoges, à compter du 24 septembre 1983.

M. Merliand (Guy), délégué à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre à Montpellier, à compter du 1^{er} octobre 1983.

M. Bordes (Jean), délégué à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre à Bordeaux, à compter du 5 octobre 1983.

M. Terestchenko (Jacques), délégué au service des anciens combattants et victimes de guerre à Casablanca, à compter du 1^{er} novembre 1983.

Attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'armée de terre.

Par décision du ministre de la défense en date du 8 août 1983, le titre d'ingénieur diplômé de l'armée de terre (option Engins missiles) est attribué aux officiers dont les noms suivent :

Infanterie.

Lapaque (Christian, A.), chef de bataillon.
Maisonneuve (Michel, H.), chef de bataillon.
Naves (Alain, B., J.), chef de bataillon.

Troupes de marine.

Digonnet (Jacques, L.), chef d'escadron.

Matériel.

Agnus (Richard, C.), capitaine.
Sinagra (Pierre, H., R.), capitaine.

Les diplômes seront délivrés par le directeur du cours supérieur d'engins missiles.

Listes d'admission à l'École du commissariat de la marine et à l'École du commissariat de l'air.

Par décisions du ministre de la défense en date des 10 août et 12 août 1983, sont inscrits par ordre de mérite à la suite du concours organisé en 1983 pour le recrutement d'élèves commissaires de la marine et d'élèves commissaires de l'air :

1^o Sur la liste d'admission à l'École du commissariat de la marine.

MM. Artru (Régis) (option Marine).
Eon (Dominique) (option Marine).
Grenier de Lassagne (Géraud de) (option Marine).
Campredon (Vincent) (option Marine).

MM. Peron (Serge-Eric) (option Marine).
Cavayé (Pierre) (option Marine - air).
Meresse (Eric) (option Marine - air).
Le Guen (Franck) (option Marine - air).
Duchesne (Thierry) (option Marine).
Marc (Alain) (option Marine).

2^o Sur la liste d'admission à l'École du commissariat de l'air.

M. Boué (Jean-Louis) (option Air).
M^{lle} Munsch (Catherine) (option Air obligatoire).
MM. François (Jacques) (option Air).
Esqué (Jean-Jacques) (option Air - marine).
Chaussebourg (Michel) (option Air - marine).
Pitiot (Christian) (option Air).
Prétot (Jean-Jacques) (option Air - marine).

3^o Sur la liste d'admission complémentaire à l'École du commissariat de la marine.

MM. Desvergnès (Pierre) (option Marine - air).
Fontanaud (Yves) (option Marine - air).
Martin (Eric) (option Air - marine).
Le Goffic (Philippe) (option Marine - air).

4^o Sur la liste d'admission complémentaire à l'École du commissariat de l'air.

M^{lles} Maucuer (Sophie) (option Air obligatoire).
Chevasson (Caroline) (option Air obligatoire).
Guillon (Marianne) (option Air obligatoire).
Furet (Bénédictine) (option Air obligatoire).
M^{me} Ladelnet (Valérie) (option Air obligatoire).
MM. Desvergnès (Pierre) (option Marine - air).
Fontanaud (Yves) (option Marine - air).
Martin (Eric) (option Air - marine).
Le Goffic (Philippe) (option Marine - air).

Il pourra être fait appel aux candidats inscrits sur la liste complémentaire d'admission jusqu'au 23 septembre 1983 inclus.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Budget de l'Office national interprofessionnel du bétail et des viandes.

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et du budget et du ministre de l'agriculture en date du 8 juillet 1983, est approuvée la décision modificative n° 1 qui porte les prévisions de recettes et de dépenses pour 1983 de l'Office national interprofessionnel du bétail et des viandes à la somme de 713 594 000 F pour la section d'exploitation et à la somme de 1 200 000 F pour la section des opérations en capital.

Office national interprofessionnel des céréales.

Par arrêté du ministre de l'agriculture en date du 3 août 1983, M. Clarissou (Jean-François) est nommé et titularisé attaché de 2^e classe, 1^{er} échelon, auprès de l'Office national interprofessionnel des céréales à compter du 30 juin 1983.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE LA RECHERCHE

Vérification primitive C. E. E. des compteurs d'énergie électrique.

Le ministre de l'industrie et de la recherche,

Vu le décret du 30 novembre 1944 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne le contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n° 73-788 du 4 août 1973 portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et les textes pris pour son application, notamment l'arrêté du 8 novembre 1973 ;

Vu le décret n° 79-593 du 6 juillet 1979 modifiant le décret du 28 décembre 1935 relatif à la vérification des compteurs d'énergie électrique ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 1979 relatif à la construction, à l'approbation C. E. E. de type et à la vérification primitive C. E. E. des compteurs d'énergie électrique ;

Vu l'avis du comité technique de l'électricité en date du 3 mai 1983,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Le tableau VI figurant à l'article 55 de l'arrêté du 24 septembre 1979 susvisé est remplacé par le suivant :

TABLEAU VI

NUMÉRO DES ESSAIS	VALEUR DU COURANT	FACTEUR de puissance.	COMPTEURS	CHARGE des compteurs polyphasés.	ERREURS MAXIMALES tolérées (en pour cent).
5 (1)	0,05 I _b	1	Monophasés et polyphasés.	Équilibrée.	± 3
6	I _b	1	Monophasés et polyphasés.	Équilibrée.	± 2,5
7	I _b	0,5 (inductif).	Monophasés et polyphasés.	Équilibrée.	± 2,5
8 et 9 (2)	I _b	1	Polyphasés.	1 phase chargée.	± 3,5
10	I max.	1	Monophasés et polyphasés.	Équilibrée.	± 2,5

(1) Pour les compteurs à tarif multiple, l'essai n° 5 doit être répété pour les indications correspondant à chacun des tarifs, l'alimentation du (ou des) électro-aimant(s) change-tarifs étant effectuée conformément aux indications du schéma de branchement.

(2) Ces deux essais sont effectués dans deux phases différentes.

Art. 2. — Le directeur du gaz, de l'électricité et du charbon et le chef du service des instruments de mesure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 juillet 1983.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur général de l'industrie :

Le chef du service des instruments de mesure,

P. AUBERT.

Autorisation au Centre national pour l'exploitation des océans de prendre une participation dans le capital de la S. I. C. A. guadeloupéenne d'aquaculture.

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et du budget et du ministre de l'industrie et de la recherche en date du 28 juillet 1983, le Centre national pour l'exploitation des océans (Cnexo) est autorisé à prendre une participation de 25 p. 100 dans le capital de la S. I. C. A. guadeloupéenne d'aquaculture pour un montant de 50 000 F.

Budget de l'Institut national de la recherche agronomique.

Par arrêté du ministre de l'économie, des finances et du budget et du ministre de l'industrie et de la recherche en date du 4 août 1983, les recettes et les dépenses du budget de l'Institut national de la recherche agronomique pour l'exercice 1983 sont augmentées d'une somme nette de 156 123 558,35 F (décision modificative n° 1).

Ouvrages d'énergie électrique.

Par arrêté du ministre de l'industrie et de la recherche en date du 8 août 1983, sont déclarés d'utilité publique, en vue de l'application des servitudes, les travaux de modification, dans le département de l'Aisne, des lignes électriques à 63 kV Gauchy-Roisel et dérivation Saint-Jean au passage de l'autoroute A 26.

Administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'industrie et de la recherche en date du 29 juillet 1983, M. Neel (André), attaché principal d'administration centrale de 1^{re} classe, est admis, par limite d'âge, à compter du 12 août 1983, à faire valoir ses droits à la retraite en application des articles L. 4 (1^o) et L. 24 (1^o) du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Service des instruments de mesure.

Par arrêté du ministre de l'industrie et de la recherche en date du 22 juillet 1983, Mlle Meynard (Marie-Pierre), candidate déclarée reçue au concours externe, est nommée ingénieur élève des instruments de mesure à compter du 1^{er} septembre 1983.

Service des mines.

Par arrêté du ministre de l'industrie et de la recherche en date du 22 juillet 1983, la démission de M. Dardeau (Claude), ingénieur des travaux publics de l'Etat (mines), est acceptée à compter du 1^{er} août 1983.

P. T. T.

Attribution de diplôme.

Par arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P. T. T., en date du 2 août 1983, le diplôme de l'Ecole nationale supérieure des P. T. T. est attribué :

Aux fonctionnaires français de la promotion 1980-1983 :
MM. Bentolila (Pierre), Bougot (Jean-Yves), Brune (Didier), Debeau-rain (Patrick), Desrousseaux (Philippe), Duchêne (Jacques), Grand-veaud (Jean-Louis), Lechermeier (Gilbert), Lemière (Michel), Mme Pannetier (Mireille), MM. Percepied (Hervé), Poirier (Michel), Mmes Rosa-Launay (Marianne), Roux (Nathalie), MM. Segura (Pierre), Sommer (Daniel), Mlle Tomas (Agnès), MM. Valteau (Hervé), Vial (Didier), Vignolles (Jean-Marc), Virgile (Louis) et Vitrani (François).

Aux fonctionnaires étrangers de la promotion 1981-1983 :
MM. Boncoungou (Raogo), Ndorere (Canisius), Sersour (Moussa) et Tchinkap (Dieudonné).

Inspection générale.

Par arrêté du ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de la recherche, chargé des P. T. T., en date du 28 juillet 1983, sont approuvées les propositions d'inscription pour l'accès au grade d'inspecteur général des fonctionnaires désignés ci-après :

MM. Roussey (André) et Ile (Gilbert), directeurs régionaux ;
M. Audibert (François), directeur départemental ;
MM. Luciani (Don Jacques), Collomb (Jean) et Pucheral (René), administrateurs hors classe.